

MISE A JOUR INTERMEDIAIRE DE LA GESTION FINANCIERE

Documents supplémentaires pour ce point : Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2021 (UNAIDS/PCB (50)/22.12)

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- i. *Prendre note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2022-2023 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2022, y compris la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment ;
- ii. *Encourager* les gouvernements donateurs à verser dès que possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2022-2026 et effectuer des contributions pluriannuelles.

Conséquences financières de la mise en œuvre des décisions : aucune

Table des matières

Section I : Introduction	3
Section II : Le Cadre unifié du budget des résultats et des responsabilités (UBRAF) pour l'exercice biennal 2022-2023	3
Section III : Fonds dépensés et affectés au titre de l'UBRAF 2022-2023	5
Section IV : Solde des fonds	7
Section V : Passifs liés au personnel	8
Section VI : Fonds pour la rénovation du bâtiment	9
Section VII : Fonds de réserve (ORF)	9
Annexe I : Fonds de l'enveloppe allouée par pays pour 2022 par coparrainant	10

I. INTRODUCTION

1. Le présent document contient des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2022-2023 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2022. Les informations financières présentées à l'occasion de la 50^e réunion du Conseil de coordination du Programme porteront sur une période allant jusqu'au 31 mai 2022. Les comptes et les opérations de l'ONUSIDA font l'objet d'un suivi et d'un examen permanents par le vérificateur intérieur et le commissaire aux comptes de l'OMS.

II. LE CADRE UNIFIÉ DU BUDGET DES RÉSULTATS ET DES RESPONSABILITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2022-2023

Budget-plan de travail approuvé

2. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) pour la période 2022-2026 constitue le cadre opérationnel de la contribution du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida approuvée par le CCP lors de sa 48^e réunion.
3. L'UBRAF 2022-2026 est prioritairement axé sur le besoin urgent d'exploiter davantage les atouts, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à faire reculer les inégalités qui empêchent d'accéder et de recourir aux services, qui font que des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par la maladie sont laissées de côté, et qui alimentent l'épidémie de sida.
4. Ce premier budget-plan de travail biennal établi au titre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2022 et 2023. Reprenant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le budget-plan de travail 2022-2023 précise davantage les actions prioritaires et les résultats escomptés du Programme commun ainsi que le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultat au niveau des produits (réalisations), comme indiqué dans l'UBRAF.
5. Lors de sa session spéciale du 6 octobre 2021, le Conseil de coordination du Programme a approuvé le budget de base ainsi que la dotation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat. La dotation de base a été établie à 187 millions de dollars par an avec un seuil pouvant aller jusqu'à 210 millions. Par ailleurs, lors de sa 49^e réunion, le CCP a approuvé le plan de travail révisé 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27) sur la base budgétaire de 187 millions de dollars par an avec un seuil pouvant aller jusqu'à 210 millions de dollars annuels.
6. Le budget de base annuel approuvé de 187 millions de dollars comprend : une allocation annuelle de 140 millions visant à doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions et continuer de soutenir les acteurs de la riposte au sida dans une centaine de pays ; une dotation annuelle de 47 millions pour les coparrainants servant à financer des fonctions de base, des initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes allouées par pays. Sur ces 47 millions :
 - 22 millions sont alloués à l'ensemble des coparrainants (2 millions chacun) afin de leur offrir une certaine prévisibilité pour s'acquitter de leur rôle respectif au sein du Programme commun. Ce montant inclut les fonds destinés aux initiatives stratégiques mondiales.

- 25 millions sont alloués aux coparrainants dans les pays sous la forme d'enveloppes servant à soutenir les populations qui en ont le plus besoin.

Fonds mis à disposition pour l'exercice biennal 2022-2023

7. Au cours de la période considérée, des fonds d'un montant total de 43,1 millions de dollars provenant de dix gouvernements ont été mis à disposition pour l'année 2022. Le *tableau 1* ci-dessous donne le détail des recettes imputées au budget de base pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022.

Tableau 1

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – Détail des recettes imputées au budget de base pour la période du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022 (en USD)

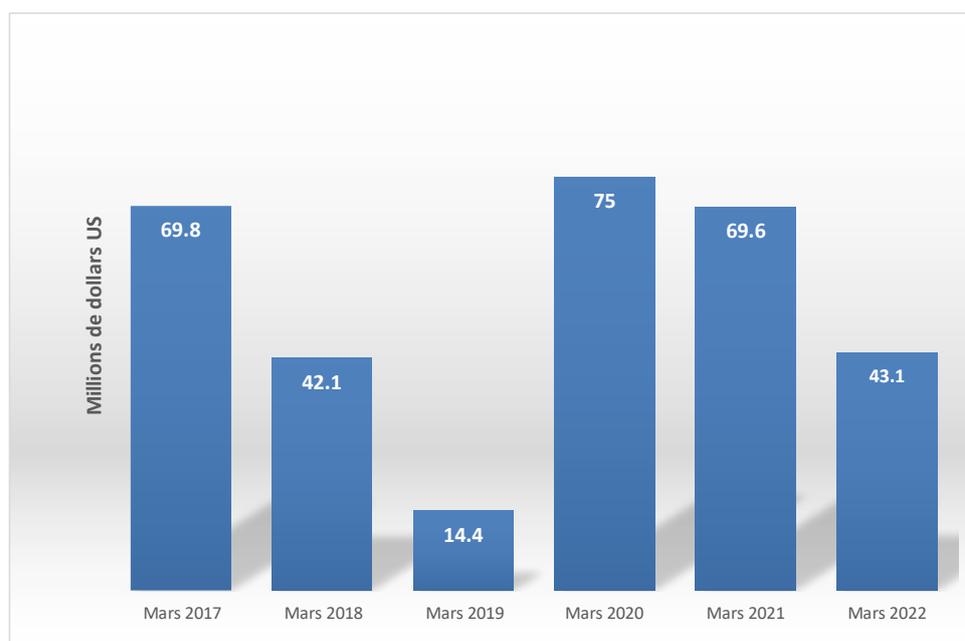
Contributions volontaires	Fonds de base mis à disposition au titre de l'UBRAF 2022-2023
Gouvernements	
Australie	3 109 883
Belgique	3 537 736
Belgique – Flandre	884 434
Irlande	2 847 380
Japon	600 000
Monaco	34 169
Nouvelle-Zélande	686 342
Fédération de Russie	500 000
Suède	30 835 646
Thaïlande	100 000
Total	43 135 590

8. La *figure 1* ci-dessous compare les fonds mis à disposition au 31 mars de chaque année pour l'UBRAF en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Les fonds indiqués ci-après ont été mis à disposition au 31 mars de chaque année de l'exercice biennal. Un montant total de 43,1 millions de dollars a été mis à disposition le 31 mars 2022 – soit 23 % du budget de base annuel de 187 millions –, ce qui est inférieur au montant mis à disposition à la même date en 2020 (75 millions) et en 2021 (69,6 millions).
9. Les perspectives financières pour 2022 ne sont pas aussi prometteuses que prévu. Cela est dû, d'une part, à l'évolution du marché des changes (c'est-à-dire à la dépréciation des principales devises par rapport au dollar des États-Unis), et d'autre part, au fait que plusieurs donateurs ont indiqué vouloir utiliser leur budget destiné à l'aide publique au développement pour financer l'accueil de réfugiés ukrainiens sur leur sol.

10. Compte tenu de ce qui précède et sur la base des taux de change actuels de l'ONU, la contribution de base révisée pour 2022 devrait s'établir à 157 millions de dollars, soit 18 millions de moins que le montant estimatif initial et 30 millions de moins que le montant minimum du budget de base de l'UBRAF.
11. Cela souligne la nécessité pour les donateurs de maintenir et, dans la mesure du possible, d'augmenter leurs contributions, d'une part, pour permettre à l'ONUSIDA de mettre en œuvre les activités du programme décrites dans le budget-plan de travail 2022-2023, et d'autre part, pour éviter d'avoir à prélever sur les fonds de base dont le solde est déjà inférieur au niveau minimum de 107 millions de dollars approuvé par le CCP.
12. Par ailleurs, les donateurs qui ont déjà pris des engagements devraient verser le reste des sommes promises. Les autres devraient s'engager à contribuer au budget de l'ONUSIDA pour 2022 et verser ces contributions en intégralité.

Figure 1

Comparaison des contributions à l'UBRAF disponibles au 31 mars de chaque année de 2018 à 2022



III. FONDS DÉPENSÉS ET AFFECTÉS AU TITRE DU CADRE UNIFIÉ DU BUDGET, DES RÉSULTATS ET DES RESPONSABILITÉS 2022-2023

13. Durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, des dépenses et des fonds affectés (y compris les virements aux coparrainants) d'un montant total de 86,6 millions de dollars ont été engagés sur un budget de base de 187 millions pour l'année 2022, ce qui correspond à un taux d'engagement financier de 46 %.
14. Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités se sont répartis comme suit :
 - 47 millions ont été affectés et virés aux coparrainants

- 34,4 millions ont été dépensés et 5,2 millions ont été affectés pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat.

15. Le *tableau 2* fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023, ventilés par domaine de résultat et fonction de base du Secrétariat pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

Tableau 2

Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (en USD)

	Budget de base approuvé 2022	Dépenses 2022	Fonds affectés 2022 ^{a/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a - d)	(f) = (d / a)
I. Domaines de résultat						
1 Prévention du VIH	11 341 000	9 981 000	1 360 000	11 341 000	0	100%
2 Dépistage et traitement du VIH	4 876 600	4 538 600	338 000	4 876 600	0	100%
3 Sida pédiatrique et transmission verticale	4 974 600	4 820 600	154 000	4 974 600	0	100%
4 Ripostes communautaires	2 684 300	2 560 300	124 000	2 684 300	0	100%
5 Droits humains	4 049 700	3 625 700	424 000	4 049 700	0	100%
6 Égalité de genre	4 037 800	3 489 800	548 000	4 037 800	0	100%
7 Jeunes	4 465 800	3 935 800	530 000	4 465 800	0	100%
8 Riposte au VIH entièrement financée	1 985 500	1 347 500	638 000	1 985 500	0	100%
9 Intégration et protection sociale	4 333 700	3 317 700	1 016 000	4 333 700	0	100%
10 Contextes humanitaires et pandémies	4 251 000	1 783 000	2 468 000	4 251 000	0	100%
Total Coparrainants	47 000 000	39 400 000	7 600 000	47 000 000	0	100%
II. Fonctions de base						
1 Leadership, plaidoyer et communication	31 030 000	15 083 525	2 040 255	17 123 780	13 906 220	55%
2 Partenariats, mobilisation et innovation	29 054 000	4 861 623	914 976	5 776 599	23 277 401	20%
3 Informations stratégiques	20 083 000	3 916 336	664 883	4 581 218	15 501 782	23%
4 Coordination, mobilisation et appui à la mise en œuvre dans les pays	32 925 000	6 532 002	1 308 618	7 840 620	25 084 380	24%
5 Gouvernance et responsabilisation mutuelle	26 908 000	3 982 522	257 278	4 239 800	22 668 200	16%
Total Secrétariat	140 000 000	34 376 009	5 186 009	39 562 018	100 437 982	28%
Total général	187 000 000	73 776 009	12 786 009	86 562 018	100 437 982	46%

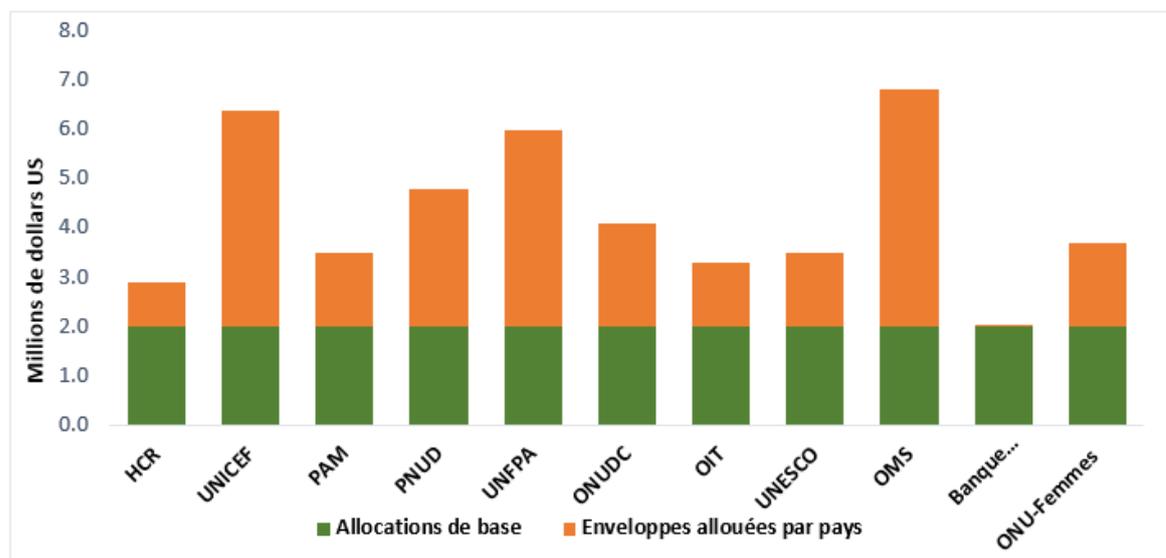
^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

i) Fonds virés et affectés pour les coparrainants

16. Au 31 mars 2022, un montant total de 39,4 millions de dollars avait été viré aux coparrainants et 7,6 millions de dollars avaient été affectés, ce qui représente 100 % de la part des coparrainants pour l'année 2022 dans le budget de base de l'exercice biennal 2022-2023. Un montant de 1,6 million de dollars a été versé à chacun des onze coparrainants pour financer leurs activités principales (sauf pour deux d'entre eux pour lesquels le virement sera effectué une fois leurs rapports financiers reçus). À cela s'ajoutent 25 millions versés aux coparrainants au niveau national sous la forme d'enveloppes par pays.
17. Les enveloppes 2022 ont été fixées pour quatre-vingt-onze pays à l'issue d'un processus qui a nécessité des consultations approfondies à tous les niveaux du Programme commun sur la formule de calcul, la procédure, l'innovation, les résultats attendus et l'allocation des ressources. (Des détails sur les fonds virés aux coparrainants dans les pays en 2022 figurent dans l'annexe I.)
18. La *figure 2* ci-dessous illustre le modèle dynamique et différencié d'allocation des ressources et donne une indication de la part des allocations de base et des enveloppes par pays dans les fonds virés à chaque coparrainant.

Figure 2

Fonds virés et affectés pour les coparrainants au 31 mars 2022



ii) Fonds dépensés et affectés sur le budget du Secrétariat

19. Pendant la période considérée, 34,4 millions de dollars ont été dépensés et 5,2 millions ont été affectés au total pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat sur le budget de base de 140 millions de ce dernier pour 2022, ce qui correspond à un taux d'engagement financier de 27 % de la part du Secrétariat dans le budget de base 2022.

IV. SOLDE DES FONDS

20. L'ONUSIDA étant un programme financé par des contributions volontaires, il a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour lancer et mettre en œuvre ses activités au début de chaque année en attendant de recevoir les contributions promises. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris l'allocation de financements aux coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour s'assurer de pouvoir mettre en œuvre sans difficulté le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
21. Lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit 170 millions de dollars) du budget de base biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36^e réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a mis en place un niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit 107 millions de dollars) du budget biennal.
22. Au 31 décembre 2021 le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à 101,8 millions de dollars, soit 21 % du budget biennal¹ (contre 112 millions, soit 23,1 % au 31 décembre 2020, et 100,3 millions, soit 20,7 % au 31 décembre 2019). Ce niveau est inférieur au niveau minimum de 22 % (soit 107 millions de dollars) du budget biennal approuvé par le CCP en juin 2015.
23. Ainsi qu'il est souligné dans le paragraphe 17, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement de l'ONUSIDA. Il permet au Programme commun de virer des fonds aux coparrainants au début de chaque année et de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2021 reste inférieur au minimum fixé par le CCP, le Secrétariat continuera de suivre de près ce solde et intensifiera la mobilisation des ressources pour veiller à ce qu'il soit maintenu à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.
24. Pour garantir le fonctionnement sans interruption du Programme commun, il est impératif de mobiliser des ressources supplémentaires afin de ramener le solde des fonds au niveau minimum de 107 millions de dollars fixé par le Conseil de coordination du Programme.

V. PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL

25. Les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Selon les études actuarielles effectuées au 31 décembre 2021, les passifs liés au personnel s'élevaient à cette date à 262,8 millions de dollars (276,8 millions au 31 décembre 2020). Sur ce montant, 165,6 millions, soit 63 %, étaient financés ; le solde restant de 97,2 millions, soit 37 %, n'était pas financé (comme le montre le *tableau 3* ci-dessous).
26. Il est à noter qu'au 31 décembre 2021, 63 % des passifs liés au personnel de l'ONUSIDA étaient financés – une situation relativement bonne par rapport à la plupart des institutions des Nations Unies, dont 10 à 60 % des passifs liés au personnel sont financés.

¹ Outre un montant de 182,8 millions de dollars dépensé en 2021 au titre de l'UBRAF 2020-2021, un montant de 2,3 millions a été affecté pendant l'année 2021 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2022). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2021 destiné à couvrir les activités de l'UBRAF 2020 s'élevait à 101,8 millions de dollars (104,1 millions moins 2,3 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2021).

Tableau 3

Passifs liés au personnel au 31 décembre 2021 (en millions de dollars US)

	Obligation actuarielle fin 2021	Montants constatés fin 2021					Provision (déficitaire) / excédentaire
		Financé	Crédits de l'UBRAF en 2012	Crédits de l'UBRAF en 2013	Crédits de l'UBRAF en 2014	Total des montants constatés	
Assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	236.4	115.1	13.9	5.0	6.2	140.2	(96.2)
Congés annuels	10.9	8.1	2.2	0.4	0.5	11.2	0.3
Paiements de fin de contrat	12.7	8.8	3.9	0.8	0.3	13.8	1.1
Compte spécial d'indemnisation	2.8	-	0.0	0.2	0.2	0.4	(2.4)
Total	262.8	132.0	20.0	6.4	7.2	165.6	(97.2)

27. Lors de sa 30^e réunion (en juin 2012), le Conseil de coordination du Programme a suivi la recommandation du directeur exécutif de faire en sorte que les passifs liés au personnel soient intégralement financés sur le solde des fonds.
28. Compte tenu des difficultés financières persistantes, la directrice exécutive a décidé de ne pas virer de fonds supplémentaires pour couvrir les passifs liés au personnel en attendant que la situation financière se redresse et que les fonds soient reconstitués.

VI. FONDS POUR LA RENOVATION DU BATIMENT

29. Lors de sa 30^e réunion (en juin 2012), le Conseil de coordination du Programme a suivi la recommandation du directeur exécutif de créer un Fonds pour la rénovation du bâtiment. Il a également approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA (ou tout autre montant fixé par le CCP). Conformément à la décision du CCP, la directrice exécutive a décidé en 2021 – comme les huit années précédentes – d'affecter 430 000 dollars au Fonds pour la rénovation du bâtiment.

VII. FONDS DE RESERVE (ORF)

30. Lors de sa réunion de juin 1996, le Conseil de coordination du Programme a recommandé la création du Fonds de réserve (ORF). L'objectif principal du Fonds de réserve est de faire en sorte que des liquidités soient disponibles pour financer le budget biennal approuvé de l'ONUSIDA, en attendant la réception des contributions.
31. Lors de sa sixième réunion (en mai 1998), le CCP a approuvé le montant du Fonds de réserve fixé à 33 millions de dollars ainsi que les règles et procédures qui régissent son utilisation par la direction exécutive. En juin 2005, lors de la sixième réunion du CCP, la proposition de porter ce montant à 35 millions de dollars a été approuvée par le Conseil.
32. Durant l'année 2021, le Fonds de réserve n'a pas été utilisé. Le solde des fonds de base au début de l'année 2021 était suffisant pour lancer et mettre en œuvre des activités, y compris l'allocation de financements aux coparrainants.

[L'annexe suit]

Annexe I

Enveloppes allouées par pays en 2022 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (en dollars US)

Région	Pays	HCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONUSD	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU Femmes	Total
Asie et Pacifique	Afghanistan						90 000		10 000				100 000
	Bangladesh		50 000			50 000	50 000						150 000
	Cambodge				25 000	30 000	32 000	18 000		32 000		13 000	150 000
	Chine				50 000	65 000		55 000	30 000	50 000		35 000	285 000
	Fidji									50 000			50 000
	Inde		155 000	40 000	160 000	140 000	90 000	80 000	50 000	149 000		90 000	954 000
	Indonésie	24 500	50 000		35 000	103 200	110 000	78 000				75 300	476 000
	RDP lao					80 000	20 000			50 000			150 000
	Malaisie	50 000					50 000			50 000			150 000
	Myanmar		62 800	27 000		60 000	57 200		50 000	30 000			287 000
	Népal		40 000		25 000		22 500			40 000		22 500	150 000
	Pakistan		102 000		80 000				55 000	50 000			287 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée		50 000			50 000				60 000		40 000	200 000
	Philippines		100 000		104 800	104 000	107 600			107 600			524 000
	Thaïlande		40 000		50 000		60 000						150 000
	Timor-Leste					33 500				16 500			50 000
	Vietnam					50 000	87 000			120 000		30 000	287 000
Total Asie et Pacifique		74 500	649 800	67 000	529 800	765 700	776 300	231 000	195 000	805 100	0	305 800	4 400 000
Europe	Bélarus		53 500		33 500	40 000	40 500			52 500			220 000
	Kazakhstan		53 500		56 800	66 000	43 700						220 000
	Kirghizstan		30 000		51 200	53 800	30 000		30 000			35 000	230 000
	République de Moldavie				40 000	45 000	55 000			80 000			220 000
	Tadjikistan		37 500		25 000	40 000	37 500			30 000		50 000	220 000
	Ukraine	33 000	59 000		49 500	57 000	60 000	60 000		51 500			370 000
	Ouzbékistan		44 000		44 000	44 000	44 000			44 000			220 000
Total Europe		33 000	277 500	0	300 000	345 800	310 700	60 000	30 000	258 000	0	85 000	1 700 000
Afrique orientale et australe	Angola	30 000	71 500		59 000	94 300				70 200			325 000
	Botswana		120 000			70 000			60 000	40 000		100 000	390 000
	Érythrée		15 000							20 000			35 000
	Eswatini		100 000	95 000	30 000	55 000			15 000	45 000		10 000	350 000
	Éthiopie	60 000		37 500		37 500	30 000		40 000	165 000		30 000	400 000
	Kenya	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		60 000	600 000
	Lesotho		100 000	20 000		80 000			45 000	55 000		50 000	350 000
	Madagascar		45 500	16 000	41 500	35 000		20 000	15 500	46 500			220 000
	Malawi	55 000	55 100	50 000	50 000	55 000	23 000	37 000	19 900	50 000		80 000	475 000
	Mozambique		190 000	80 000	170 000	110 000	70 000	140 000	60 000	190 000		90 000	1 100 000
	Namibie		75 000	30 000		65 000			40 000	90 000			300 000
	Rwanda	37 500	35 000	40 000		80 000				35 000		52 500	280 000
	Afrique du Sud		250 000		125 000	150 000	100 000	125 000	100 000	200 000		150 000	1 200 000
	Soudan du Sud	40 000	30 000	40 000	25 000	20 000	35 000		40 000	40 000		30 000	300 000
	Ouganda	15 000	105 000	50 000	32 000	105 000	40 000	30 000	81 000	60 000		107 000	625 000
	République-Unie de Tanzanie	25 000	145 000	25 000	100 000	60 000	50 000	80 000	85 000	150 000		80 000	800 000
	Zambie	45 000	75 000		88 000	70 000	59 000	53 000	55 000	75 000	30 000		550 000
	Zimbabwe	15 000	60 000	50 000	39 000	42 000		45 000	50 000	50 000		99 000	450 000
Total Afrique orientale et australe		382 500	1 532 100	593 500	819 500	1 188 800	467 000	590 000	766 400	1 441 700	30 000	938 500	8 750 000

Annexe I (suite)

Région	Pays	HCR	UNICEF	PAM	PNUD	UNFPA	ONUDC	OIT	UNESCO	OMS	Banque mondiale	ONU Femmes	Total	
Amérique latine et Caraïbes	Argentine		14 000		35 000	41 000				90 000			180 000	
	Bolivie				20 000	18 000	12 000			22 500			72 500	
	Brésil						45 300	78 800	77 200	109 200			310 500	
	Chili	35 000								65 000			100 000	
	Colombie	23 000		23 000	36 000	54 000				44 000			180 000	
	Cuba		40 000			40 000				70 000			150 000	
	République dominicaine		24 300	24 300	24 300	24 300	24 200		24 300	24 300			170 000	
	Équateur		45 000	15 000		45 000				45 000			150 000	
	Salvador		12 500	12 500	12 500	12 000				10 500		12 500	72 500	
	Guatemala		40 000	30 000		40 000				60 000			170 000	
	Guyana		20 000		20 000	20 000				20 000			80 000	
	Haïti		43 700	20 300	24 700	38 700		36 200	31 300	46 300		28 800	270 000	
	Honduras		09 000			10 000				106 000			125 000	
	Jamaïque		65 000		60 000	45 000				55 000		25 000	250 000	
	Nicaragua		32 900			42 000				45 100			120 000	
	Paraguay				19 000	45 000				36 000			100 000	
	Pérou	42 500	40 000			45 000				22 500			150 000	
Venezuela			102 200			99 600			47 700			249 500		
Total Amérique latine et Caraïbes		100 500	488 600	125 100	251 500	619 600	81 500	115 000	132 800	919 100	0	66 300	2 900 000	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Algérie	15 000			33 000		54 000						102 000	
	Djibouti		20 000	30 000	50 000					50 000			150 000	
	Égypte		45 000				65 000			40 000			150 000	
	Iran	60 000	35 000		45 300	70 000	41 700			48 000			300 000	
	Maroc			12 000	19 000	20 000	34 000		19 000	29 000		15 000	148 000	
	Somalie			55 000	40 000	55 000							150 000	
	Soudan		20 500		25 000	40 000	42 000			72 500			200 000	
	Tunisie			16 000	15 000	14 000	35 000			20 000			100 000	
Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		75 000	120 500	113 000	227 300	199 000	271 700	0	19 000	259 500	0	15 000	1 300 000	
Afrique occidentale et centrale	Bénin		51 000	26 000	32 000	30 000				51 000			190 000	
	Burkina Faso	20 000	40 000	30 000	26 000	20 000			10 000	30 000			176 000	
	Burundi		30 000	15 000		35 000			15 000	40 000		15 000	150 000	
	Cameroun	30 000	70 000	30 000	30 000	30 000		30 000	30 000	70 000		30 000	350 000	
	République centrafricaine	30 000	62 000	36 200	20 000	44 500				35 000		36 300	264 000	
	Tchad	29 700	105 000	34 400	37 900	29 800				113 200			350 000	
	Congo	20 000	66 000	20 000	40 000	20 000			25 000	25 000			216 000	
	Cote d'Ivoire		75 000		70 000			21 100	70 900	30 000	50 000		43 000	360 000
	République démocratique du Congo	40 000	50 000	40 000	40 000	30 000			40 000	50 000		10 000	300 000	
	Guinée équatoriale		37 500		37 500	37 500				37 500			150 000	
	Gabon		65 000			34 000			35 000	56 000			190 000	
Gambie		28 000	05 000	57 000									90 000	
Ghana		35 000	35 000	40 000	50 000		30 000	40 000	70 000				300 000	

Guinée	15 000	50 000	30 000	60 000	40 000			25 000			220 000	
Guinée-Bissau		67 000	30 000		35 000			24 000			156 000	
Libéria		30 000		25 000	33 000	17 000	18 000		27 000		150 000	
Mali	50 000	80 000	40 000	45 000	30 000		30 000	25 000			300 000	
Mauritanie					80 000						80 000	
Niger		50 000	50 000					50 000			150 000	
Nigéria		275 000	50 000	50 000	125 000	120 000	100 000	75 000	230 000	75 000	1 100 000	
Sénégal		26 000	19 000		30 000	26 000		39 000	30 000	20 000	190 000	
Sierra Leone		54 000	50 000	50 000	52 000	20 000		52 000		50 000	328 000	
Togo		23 000	30 000	20 000	70 000			47 000			190 000	
Total Afrique occidentale et centrale	234 700	1 369 500	570 600	680 400	855 800	167 100	267 900	387 000	1 110 700	0	306 300	5 950 000
Total général	900 200	4 438 000	1 469 200	2 808 500	3 974 700	2 074 300	1 263 900	1 530 200	4 794 100	30 000	1 716 900	25 000 000

[Fin du document]